



Compte rendu

Audience au département de Seine Saint Denis

Chers collègues,

A&I-UNSA et l'UNSA Education a été reçu en audience le 4 avril dernier. Depuis le début de cette année scolaire, le dialogue avec la collectivité du 93 est ouvert c'est le deuxième rendez-vous et nous avons proposé de part et d'autre des groupes de travail que nous espérons mis en œuvre prochainement.

Représentants pour la collectivité : Mme Falaize, directrice adjointe à l'Education et la Jeunesse, Mme Ouardi, cheffe du service de la restauration et de l'entretien des collèges, M. Roy, chef des relations avec les collèges.

Pour A&I -UNSA : Mme Bguir, secrétaire départementale, Mme Mangin, chargée de communication, Mme Ait Ouahmane, membre du bureau académique, M. Charrondière, conseiller syndical des ADJAENES, M. Lagauzère, secrétaire académique section de Créteil.

L'ordre du jour est posé :

- 1) Gestion des personnels ATTEE
- 2) Dotations complémentaires pour la viabilisation
- 3) La restauration

(En BLEU : A&I-UNSA - en NOIR : le département)

1) Gestion des personnels ATTEE

Les remplacements des ATTEE en longue maladie ne devraient pas être faits par des personnels en réinsertion mais par les EMR.

Par ailleurs trop souvent et particulièrement depuis janvier 2022, les associations de réinsertions envoient des intervenants peu formés et sans tenue de travail adéquate.

En effet, la situation a été extrêmement compliquée et les efforts du département ont été importants. Un nouveau marché est en cours pour que les agents en insertion professionnelle soient mis en remplacement sur une durée de 7 H/jour et non pas 5 h ce qui améliorera la situation. Il est à noter que le coût financier des remplacements a connu une explosion en passant de 25 000 € /mois à 150 000 €/mois.

Les demandes de remplacement ne sont pas systématiques, elles dépendent de l'impact causé sur le fonctionnement l'établissement en fonction de l'effectif cible.

Les absences en longue durée sont en principe remplacées en priorité :

Cependant de janvier à mars 2022 la situation sur les remplacements a été particulièrement tendue et compliquée.

Concernant les mauvaises pratiques des associations, il faut faire remonter tout manquement au département qui fera le nécessaire auprès des associations défaillantes.

Nous comprenons que la période n'a pas été facile cependant, le manque de remplaçant augmente le travail des agents, les tensions et de fait, des accidents de service et absences.

Afin de gérer au mieux ces remplacements et les effectifs nécessaires, nous insistons sur l'envoi systématique des tableaux de situations des ATTEE. Ils doivent être complétés par les adjoints gestionnaires et seulement 30 % d'entre eux sont réceptionnés à ce jour. Ces tableaux nous permettent d'avoir une analyse fine de la situation afin de mieux évaluer les besoins. Par ailleurs, l'envoi des arrêts de travail doivent être réalisés au fur et à mesure et non pas « groupés » ce qui est la pratique de certains collèges. L'idéal serait d'envoyer le document scanné à l'assistante RH, puis faire suivre l'original par courrier au fil de l'eau.

Quand il y a un rapport sur un agent, nous aimerions avoir un retour de vos conclusions et que notre discours avec l'intéressé (e) soit le même que le vôtre.

La durée entre le rapport et votre décision est souvent long

Nous ne manquons aucun dossier disciplinaire et selon le cas cela peut être plus ou moins long car il nous faut établir les éléments contradictoires avant de prendre la décision. Nos conclusions vous seront plus systématiquement envoyées. Des efforts importants ont été fournis pour que les délais soient les plus courts possibles. Par semaine, nous instruisons au moins deux dossiers : entretiens et réunions prennent du temps.

En conclusion concernant la gestion des ATTE :

Un groupe de travail pourrait être créé afin de définir des fiches process pour ne pas perdre de temps entre les étapes et que les remplacements soient mis en place plus systématiquement.

A partir du 1^{er} janvier 2023 et en application de l'article 47 de la loi n 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, le temps horaire des agents territoriaux sera de 1607 H. Nous souhaitons connaître les horaires appliqués par métiers dans les collèges. Un calcul sera fait pour prendre en compte ces éléments et la pénibilité du travail fait. Il est clair que la position politique du département est contre mais que devant les pénalités financières qui seront appliquées, la loi sera respectée.

A&I – UNSA explique que la mise en place des horaires de travail dépend des besoins du service et de l'établissement lui-même. Il est établi selon l'amplitude d'ouverture du collège qui est voté en CA.

Il est clair qu'un groupe de travail sera nécessaire afin que ces horaires puissent être harmonisés au mieux dans le respect de la loi. Voilà longtemps déjà que les fonctionnaires d'état ont des horaires réglementaires.

2) Les dotations complémentaires pour la viabilisation

Devant l'envolée des prix des carburants, beaucoup de collèges se retrouvent en rupture de paiement dès le mois d'avril. Est-il prévu de recevoir des dotations complémentaires rapidement ?

Il semble qu'une vingtaine de collèges se trouvent dans cette situation et nous prenons ce sujet très au sérieux. Le surcoût financier lié à l'augmentation du prix du gaz est déjà pris en compte dans le calcul des prochaines DGF : il est prévu 50 à 60 % d'augmentation sur cette ligne budgétaire. Des dotations complémentaires seront versées et au mieux dès juin ou juillet 2022. Il faut bien entendu un vote favorable pour acter cette dotation.

3) La restauration

Nous voulons vous reparler des difficultés rencontrées quant à la réservation sur trois semaines des repas. La situation sanitaire a mis en difficulté les collèges, la fluctuation des effectifs a été telle que les chiffres donnés ont rarement reflété la réalité. Le gâchis alimentaire et les pertes financières sont importants. Cette méthode doit être revue et assouplie.

Nous vous proposons aussi un groupe de travail et attendons des propositions sur cette gestion que vous connaissez bien. De nouveaux outils et projets sont en cours d'élaboration, notamment « ma cantine dans ma poche » soutenu par France Relance et qui a pour objectif d'éviter le gâchis alimentaire et rendre lisible les flux financiers entre les différents acteurs.

4) Autres

Nous vous reparlons encore des difficultés rencontrées par nos collègues dans la gestion des interventions entreprises extérieures mandatées par vos services techniques. Elles arrivent trop souvent sans prévenir et nous mettent en porte à faux. Nos disponibilités ne sont pas respectées et nous voulons être prévenus et que ces entreprises sollicitent un rendez-vous pour que l'accueil soit efficace.

Dans certains établissements le technicien polyvalent met systématiquement l'adjoint gestionnaire dans la boucle des mails qu'il échange avec les entreprises extérieures, tout en précisant à ces dernières de prendre attache avec le collège pour s'entendre sur la prise de rendez-vous avant toute intervention. Cette façon de procéder devrait être généralisée à tous les collèges.

Loi 3DS : Les représentants administratifs de la collectivité veulent aborder ce sujet que nous, nous ne souhaitons pas évoquer tant que les décrets d'application ne sont pas publiés. La collectivité souhaite appliquer la loi et de notre côté nous rappelons que le risque d'implosion de l'équipe de direction est majeur. Nous réaffirmons notre opposition à cette loi.

Conclusions :

Accueil visio agréable et communication respectueuse et attentive des deux côtés. Le dialogue est ouvert et la collectivité semble vouloir travailler de concert pour le meilleur fonctionnement des collèges.

Nos collègues doivent transmettre les informations plus systématiquement surtout sur les absences
Le département fera des groupes de travail afin de simplifier au mieux la communication

